



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2024-414 AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LE BOULEVARD MILAN À BROSSARD ET LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE.

Ce règlement vise à décréter un emprunt de 9 950 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le boulevard Milan à Brossard, ainsi que pour le paiement d'honoraires professionnels en vue de la construction d'un poste de police.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 5 au 9 août 2024, et a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 25 septembre 2024.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 15 octobre 2024
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière